

RN13BIS ART CONTEMPORAIN EN NORMANDIE

Appel à candidatures

Programme Soudain l'été prochain

Résidences à destination d'artistes diplômé·es depuis moins de 6 ans

Dans le cadre de l'Été culturel de la DRAC Normandie, RN13BIS – art contemporain en Normandie porte le programme Soudain l'été prochain : une quinzaine de résidences à destination de jeunes artistes.

Ces résidences privilégieront la rencontre avec les habitant·es ou des publics spécifiques ainsi que la découverte de contextes particuliers. Elles seront en ce sens accueillies à l'été 2025 par divers lieux en Normandie, hors réseau artistique (petites communes, centres socio-culturels, maisons des jeunes et de la culture, associations locales, tiers-lieux, missions locales, foyers de jeunes travailleurs, centres d'accueil pour demandeurs d'asile, structures du tourisme social et solidaire, etc.)

La résidence est entendue comme une résidence d'action culturelle, de recherche et de création artistique dans un contexte d'immersion territoriale, aussi les artistes seront invité·es à concevoir un projet de résidence en dialogue avec les structures s'étant portées volontaires (voir liste plus bas). La résidence place le travail de l'artiste comme pivot et déclencheur de la rencontre avec les habitant·es. Toutes les modalités d'intervention artistique et de transmission sont envisageables dès lors qu'elles tirent leur source de la présence de l'artiste et de sa singularité.

La résidence n'ayant pas pour objet une commande ou une production artistique, aucune obligation de résultat n'est attendue de la part des artistes. Toutefois, une production reste possible dès lors qu'elle est à l'initiative de l'artiste.

ÉLIGIBILITÉ

Cet appel s'adresse à des artistes :

- dont la pratique artistique s'inscrit dans le champ des arts visuels,
- diplômé·es depuis moins de six ans d'une école supérieure d'art en Normandie ou diplômé·e·s depuis moins de six ans de formations artistiques dispensées dans

d'autres régions mais résidant en Normandie (soit diplôme DNSEP ou équivalent reçu entre 2024 et 2019),

- exerçant à titre professionnel (disposant d'un numéro de Siret et d'un code APE correspondant à leur activité artistique).

Les artistes ayant déjà participé à deux reprises au dispositif ne sont pas éligibles.

MODALITÉS

Les résidences se dérouleront entre le 30 juin et le 31 août 2025, pour des durées de 2 à 4 semaines, consécutives ou non.

La durée de 4 semaines de résidence est exceptionnelle et réservée aux projets démontrant une nécessaire implication des participant-e-s sur une durée plus longue.

Le budget alloué prend en compte :

- La rémunération artistique prévue à hauteur de 1 500 euros brut par semaine de résidence selon les référentiels en vigueur tenant compte des honoraires de résidence et de la rémunération des ateliers ou autres temps de rencontre avec le public,
- Un per diem de 100 euros par semaine,
- Les dépenses de transport et d'hébergement (forfait sur budget prévisionnel, en utilisant le barème de défraiement kilométrique si les transports en commun ne peuvent pas être utilisés : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/bareme-kilometrique>),
- A la marge et si besoin les dépenses en matériel de création (forfait sur budget prévisionnel, entre 500 et 1 500 euros).

Les artistes sélectionné-es percevront les versements en deux temps : une avance (75% avant le démarrage de la résidence) et un solde au moment du bilan.

Les artistes sélectionné-es s'engagent à participer à un volet professionnalisant organisé le lundi 9 juin 2025 visant à les outiller pour la conduite de projets d'action culturelle ou de projets à dimension sociale (lieu à confirmer à Caen).

Les artistes sont appelé-es à prendre connaissance de la liste de partenaires lieux d'accueil volontaires ci-dessous. Il s'agira dans la candidature de choisir un lieu dans cette liste et de proposer un projet sur la base des informations transmises, en prenant en considération la mission du lieu, son fonctionnement et ses bénéficiaires. Deux autres lieux devront être mentionnés comme autres lieux possibles. La commission de sélection s'assurera ensuite de la mise en lien entre artistes et structures en tâchant de prendre en compte au mieux les souhaits de l'ensemble des artistes et les contextes des lieux.

Le projet devra ensuite être développé et éventuellement adapté en dialogue avec la structure d'accueil validée.

Lien vers la liste des partenaires lieux d'accueil volontaires :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1kcNEr62ggEHBwtYgGw8yeKaJOEYyWlw6/edit?usp=sharing&ouid=102041475209509707985&rtpof=true&sd=true>

Pour information, les lieux partenaires ont tous déjà accueilli des résidences lors des éditions 2023 et/ou 2024.

CANDIDATURES

Les candidatures sont à envoyer avant le 25 mai 2025 à 23h59 à l'adresse mail

soudain@rn13bis.fr

Le dossier de candidature devra comprendre :

- un portfolio (fichier pdf, 10 Mo maximum),
- un CV à jour précisant la date du diplôme et l'établissement l'ayant délivré,
- une note d'intention (une page maximum) détaillant la structure d'accueil pressentie (et les deux autres choix alternatifs), le projet artistique envisagé et les modalités de rencontre avec le territoire,
- le formulaire complémentaire complété (avec le budget et le calendrier prévisionnels notamment), accessible via ce lien : <https://forms.gle/iUPnzP3433mxNN9v5>

La sélection se fera sur dossier par une commission composée de représentant-es de la DRAC et de RN13BIS – art contemporain en Normandie. Les choix de la commission de sélection seront motivés par la qualité de la démarche artistique et des intentions de rencontre avec le territoire et/ou la structure d'accueil.

À dossier équivalent, les artistes n'ayant pas déjà participé au programme en 2023 ou 2024 seront prioritaires.

La liste des artistes retenu-e-s par la commission sera communiquée le 6 juin 2025.

PLUS D'INFOS

À titre d'information, retrouvez la liste des résidences soutenues précédemment et des vidéos de présentation sur notre site internet :

<https://rn13bis.fr/actions/soudain-l-ete-prochain>

Pour toute question : soudain@rn13bis.fr.

Annexe :

À quoi s'engagent les différentes parties ?

Les artistes s'engagent à :

- concevoir un projet en dialogue avec un territoire et un partenaire local (comprendre ses attentes et capacités d'accueil et d'accompagnement) ;
- participer au volet professionnalisant du 9 juin 2025 ;
- se rendre disponible sur le lieu de résidence pendant la durée définie ;
- développer un projet de recherche ou de création ;
- assurer les temps de rencontres avec les habitant-e-s et publics (ateliers, rencontres...) imaginés au moment de la candidature ;
- respecter le calendrier et le budget prévisionnel soumis ;
- communiquer régulièrement avec la chargée de mission, en particulier remettre en fin de projet un bilan d'une page décrivant la résidence, accompagné de visuels.

Les partenaires locaux s'engagent à :

- nommer un ou une référente qui sera présente tout au long de la résidence et investie des étapes de préparation et de son bilan ;
- être prêt à adapter ses attentes au projet de l'artiste (comprendre la démarche artistique et les besoins qui y sont liés) ;
- organiser l'accueil de l'artiste pour la résidence et veiller à son bon déroulement ;
- mettre un espace de travail à disposition de l'artiste pour ses temps de recherche (espace dédié exclusivement à cet usage et fermant à clef) et veiller à ce que l'artiste dispose de temps de création en dehors de toute activité imposée ;
- proposer un hébergement ou nouer des partenariats sur le territoire pour l'hébergement de l'artiste (à défaut participer à la réservation des gîtes ou hôtels) ;
- identifier les publics cibles des actions culturelles et construire le programme d'interventions avec l'artiste ;
- faciliter l'identification de l'artiste au sein de la structure, communiquer auprès des publics et mobiliser les partenaires ;
- communiquer avec la chargée de mission, en particulier remettre en fin de projet un bilan d'une page.

RN13BIS – art contemporain en Normandie s'engage à :

- faciliter la mise en relation des artistes et des partenaires locaux ;
- coordonner la commission de sélection et répondre aux candidat-e-s ;
- assurer la gestion administrative et financière du programme ;
- accompagner le programme : informations, conseils, suivi... ;
- communiquer sur le programme ;
- établir le bilan quantitatif, qualitatif et financier du projet auprès de la Drac Normandie.